



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et  
de Logement du Grand Est

Chaumont, le 27 septembre 2019

Unité Départementale Aube / Haute-Marne

Subdivision de la Haute-Marne

Nos réf. : SHM/SM/19/ 230

Vos réf. : /

Affaire suivie par : stéphane MENETRIER  
stephane.menetrier@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 03.25.30.21.56

Lien : C:\Users\philippe.liautard\Desktop\wfa\2019\_09\_20\_Rapport de  
recevabilité\_VF.odt

**Rapport de l'inspection des installations classées**  
**à Madame le préfet de la Haute-Marne**

**Objet :** Fin de la phase d'examen d'une demande d'autorisation environnementale – Société Unitech Services  
Proposition d'organisation d'une enquête publique.

**Pièces jointes :**

- avis de l'Autorité environnementale en date du 18 avril 2019
- Réponse de la Société UNITECH SERVICES à l'avis de la MRAE et ses 4 annexes
- Annexe n°1 – Résumé non technique simplifié
- Annexe n°2 – Rapport d'analyse « Modélisation de la sédimentation d'effluent dans la marne »  
UNITECH-RPT-01 - CURIUM, juin 2019.
- Annexe n°3 – Mission d'expertise sur l'impact hydrogéologique des rejets du projet UNITECH sur le  
champ captant de VECQUEVILLE
- Annexe n°4 – Curriculum Vitae de Véronique DURAND, Hydrogéologue du laboratoire GEOPS-CNRS

Le présent rapport est destiné à proposer à la préfète de la Haute-Marne d'organiser une enquête  
publique relative à la demande d'autorisation environnementale décrite ci-dessous.

**Rédigé** par l'Inspecteur de l'Environnement, Stéphane MENETRIER ;

**Vérifié** par l'adjointe au chef du Pôle Risques Industriels Chroniques Santé Environnement, Jennifer MOUY ;

**Approuvé et transmis**, pour le directeur et par délégation, par le chef du Pôle Risques Industriels Chroniques Santé  
Environnement, Philippe LIAUTARD

Philippe  
LIAUTARD  
philippe.liautard

Signature numérique  
de Philippe LIAUTARD  
philippe.liautard  
Date : 2019.09.27  
11:05:23 +02'00'

<b>Pétitionnaire</b>	<b>UNITECH SERVICES SAS</b>	
<b>Commune Adresse</b>	Zone artisanale de la Joinchère 52300 SUZANNECOURT	
<b>Type de projet</b>		Autorisation au titre des installations, ouvrages, travaux, aménagement soumis à la loi sur l'eau (IOTA) - Article L. 181-1-1° du code de l'environnement
	X	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement
<b>Intitulé du projet</b>	Autorisation d'exploiter une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire	
<b>Coordonnées du siège social</b>	Parc Avenue ZA la Malvésine 13720 La Bouilladisse	
<b>N° et date de dépôt</b>	Dossier unique n° AEU-52-2018-1-IND-UNITECH SERVICES SAS déposé au guichet unique de la Préfecture de la Haute-Marne le 18 janvier 2018, complété le 18 mai 2018 et du 12 août 2019	
<b>Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier</b>	Nom : GRISOT Prénom : Jacques Téléphone : 09 65 01 22 47 Courrier électronique : <a href="mailto:jgrisot@unitecheu.com">jgrisot@unitecheu.com</a> Adresse : Parc Avenue ZA la Malvésine - 13720 La Bouilladisse	

Ce rapport s'appuie sur les contributions des services suivants recueillis pendant la phase d'examen de la demande :

Thématique	Nom du service	Date de la 1ère saisine	Date de la 1ère contribution	Observation	Date de la 2e saisine	Date de la 2e contribution	Observation
Aspects sanitaires	ARS	18/01/2018	15/02/2018	Dossier non régulier	18/05/2018	07/06/18	Dossier régulier
Urbanisme	DDT		26/02/2018	Dossier non régulier	18/05/2018	Sans contribution	Permis de construire délivré le 16/04/2018
Eau	DDT		16/02/2018	Dossier régulier	/	/	/
Aspects radiologiques	ASN		27/02/2018	Dossier non régulier	18/05/2018	06/06/18	Dossier régulier
Archéologie	DRAC		08/02/2018	Dossier régulier	/	/	/
Risque	SDIS		16/04/2018	Dossier régulier	/	/	/

#### a) Phase d'examen de la demande

- x complétude de la demande : le dossier de demande d'autorisation environnementale a été jugé complet par le guichet unique, un accusé de réception a été délivré au pétitionnaire le 18/01/2018 ;
- x caractère complet et régulier de la demande : après analyse du dossier par l'inspection des installations classées et les services énumérés ci-dessus, il ressort que le dossier de demande est jugé complet et régulier, et comporte tous les éléments suffisants pour en permettre l'examen.  
Ce dossier a fait l'objet de 2 dépôts de compléments en date du 18/05/2018 et du 12/08/2019.

Suite aux différentes saisines effectuées il ressort que ce **dossier de demande d'autorisation environnementale est jugé recevable.**

### **b) Identification des services et organismes à consulter durant la phase d'enquête publique**

Suite aux compléments de dossiers déposés par le pétitionnaire, notamment une étude hydrogéologique complémentaire, une étude de sédimentation des effluents dans la Marne et la réponse à la MRAE qui informe du rehaussement de la plateforme de construction de 1 mètre afin de s'affranchir des risques de remontée de la nappe phréatique, il a été établi une liste de services et organismes à consulter durant la phase d'enquête publique :

	Organisme ou service à consulter
X	Agence Régionale de santé
X	Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne – Service de l'eau
X	Direction Départementale des Territoires de la Haute-Marne – Service de l'urbanisme

Le présent rapport de recevabilité fait office de saisine des services contributeurs afin d'obtenir leur contribution pour la rédaction des prescriptions à intégrer dans l'arrêté préfectoral final.

### **c) Avis de l'autorité environnementale**

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale, autorité compétente en matière d'environnement, a établi l'avis de l'autorité environnementale en date du 18 avril 2019.

Il figure en pièce jointe au présent rapport, sont également annexés une étude complémentaire effectuée par un hydrogéologue à la demande de l'exploitant, une étude de sédimentation des effluents dans la Marne et un résumé non technique réécrit suite aux recommandations de la MRAE.

### **d) Saisine du service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC Grand Est au titre de l'archéologie préventive**

Conformément à l'article R. 181-21 du code de l'environnement, le préfet de département saisit le préfet de région en application du 4° de l'article 8 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Le dossier est disponible sur la plate-forme collaborative, à l'adresse suivante :

ANAE	<a href="https://anae.din.developpement-durable.gouv.fr/">https://anae.din.developpement-durable.gouv.fr/</a>
------	---

Ce présent rapport fait office de saisine.

### **e) Lancement de l'enquête publique et identification des communes et collectivités concernées par l'enquête publique**

Le dossier de demande d'autorisation environnementale étant jugé recevable, l'enquête publique peut dorénavant être lancée.

Les communes et collectivités concernées par l'enquête publique sont les suivantes, sous réserve de vérification par le guichet unique :

- Suzannecourt,
- Joinville,
- Thonnance-les-Joinville,
- Vecqueville.

La demande étant soumise à évaluation environnementale, la durée de l'enquête publique sera d'au moins un mois.

## Projet de lettre au pétitionnaire

Monsieur le directeur,

Vous avez déposé dans mes services le 18/01/2018 une demande d'autorisation environnementale relative au projet de blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire sur le territoire de la commune de Suzannecourt. Un accusé de réception vous a été délivré le 18/01/2018.

Suite à mes courriers datés du 20/03/2018 et du 11 juillet 2019 actant la non recevabilité de votre demande, vous avez déposé des compléments le 18/05/2018 et le 12 août 2019.

Je vous informe que votre demande complétée a été examinée par différents services concernés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il ressort de cet examen que votre dossier de demande est reconnu complet et régulier et peut désormais faire l'objet de l'enquête publique prévue aux articles R. 181-36 et suivants du code de l'environnement. J'ai en conséquence sollicité le président du tribunal administratif de Chalons en Champagne en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur.

Vous trouverez par ailleurs ci-joint l'avis émis le 18 avril 2019 par l'Autorité environnementale sur votre demande. Celui-ci sera versé au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,

## **Projet de lettre aux services/organismes consultés**

La société Unitech Services a déposé dans mes services le 18/01/2018 une demande d'autorisation environnementale relative au projet de blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire sur le territoire de la commune de Suzannecourt. Cette demande a été complétée le 18/05/2018 et le 12 août 2019. Vous en trouverez ci-joint une version informatique.

Ce dossier a été reconnu complet et régulier et va faire l'objet d'une enquête publique dans les semaines à venir.

Parallèlement, au vu des documents complémentaires déposés, je souhaite recueillir vos observations sur cette demande et vous remercie de bien vouloir me communiquer les observations que suscite l'examen de ce dossier de votre part dans un délai d'un mois.